

LE RÉGIME SPÉCIFIQUE DE RETRAITE SOLIDAIRE À PRESTATION DÉFINIE CNRACL EST UN RÉGIME D'AVENIR !

Groupe des élu.e.s CGT :

Collège des Actifs : Cécile Marchand ; Jean-Luc Gibelin ;
Ludovic Degraeve ; Corinne Michel ; Aldo Pitarresi ;
Jean-Maurice Marion.

Collège des Retraité.e.s : Nicole Bernabé ; Claude Barré.

EDITO

Le séminaire de travail des deux fédérations CGT autour des élu.e.s du groupe CGT s'est tenu fin janvier en Ariège. Il a été dense et studieux. Des éléments sont donnés aux fédérations dans la perspective des futures élections. Nous y revenons dans ce numéro.

Au-delà, la question de la catégorie active reste une préoccupation forte de vos élue.e.s. Nous avons imposé, à l'initiative de la présidente de la commission réglementation Cécile Marchand, un groupe de travail de la CNRACL avec les tutelles pour avancer dans la clarification des nombreuses difficultés rencontrées concrètement sur ce sujet. Nous restons particulièrement attentif.ve.s et déterminé.e.s sur ce sujet sensible.

La réforme voulue par le Président de la République et imaginée par le gouvernement n'est vraiment pas une bonne perspective. Les mauvais coups se préparent. Il est indispensable que nous soyons réactif.ve.s pour empêcher le recul social qui se prépare ...

SOMMAIRE DE LA LETTRE AUX ACTIF.VE.S

- ▶ **A LA UNE** : Vous avez cotisé à plusieurs régimes de retraite ?
- ▶ **ZOOM** : Le départ à la retraite en catégorie active
Comment estimer votre future pension ?
- ▶ **VOUS ACCOMPAGNER** Numéros surtaxés et appels frauduleux, soyez vigilant !

SOMMAIRE DE LA LETTRE DES RETRAITÉ.E.S FÉVRIER 2019

- ▶ Bleu, Blanc, Zèbre : action citoyenne
- ▶ Point sur les prélèvements sociaux
- ▶ Bien vieillir : les ateliers inter régimes
- ▶ Le ménage sans produits dangereux
- ▶ Canada, l'autre Far West

FONDS D'ACTION SOCIALE

Les demandes d'aides augmentent globalement de près de 5% du fait de la hausse des demandes de soutien aux retraité.e.s en situation de fragilité (84% des demandes). Les sollicitations pour les aides ménagères sont en baisse de plus de 9%, mais les actions de communication ciblées sur les anciens bénéficiaires du FAS et la promotion du dispositif d'aide-ménagère commencent à donner leurs premiers effets.

Si le nombre de pensionné.e.s optant pour la dématérialisation des informations augmente, nous souhaitons que celles et ceux qui n'ont pas de moyens informatiques soient informé.e.s le plus possible par courrier postal.

Les demandes sont stables pour les aides habitat. 11 000 dossiers sont en attente de traitement.

Les bénéficiaires du FAS, obtiennent en moyenne 2,1 aides, avec à titre principal, l'aide énergie, l'aide santé et l'aide-ménagère.

Concernant le budget 2018, le solde non consommé est de 13 millions d'€. Qu'advient-il de ce solde ? Bien que la COG prévoie qu'un report soit possible sur l'exercice suivant, nous signalons que les dernières années cela n'a jamais été le cas... D'où notre préoccupation, d'autant que la situation des retraité.e.s ne s'améliorera pas, notamment de par la désindexation de l'augmentation des pensions décidée par le Gouvernement.

Nous rappelons également que pour les 4 prochaines années, ce sont 280 millions d'€ réglés par les cotisations des agents et contributions des employeurs qui seront, par l'effet de la COG, transférées du budget du FAS au budget de la CNRACL.

Comme cela a été fait suite aux dernières catastrophes ayant frappé les Antilles, une communication a été faite auprès de 9 274 sinistrés de l'Aude qui ont été informés sur les possibilités de recourir à des aides exceptionnelles. Nous proposons qu'au vu du solde positif du FAS cette aide puisse être revalorisée. Nous invitons bien sûr les pensionné.e.s de notre régime à contacter le FAS pour obtenir cette aide qui devra être demandée par l'intermédiaire d'une assistante sociale.

Plus de 63 500 retraité.e.s du régime ont participé à près de 5 000 actions collectives de prévention (ateliers/conférences nutrition, mémoire, activité physique ; formation sur tablette ou ordinateur ; sorties culturelles aménagées ; aides techniques à domicile ; aide à la mobilité ; bus itinérant).

Suite à l'expérimentation souhaitée par le conseil qui avait autorisé le soutien financier à l'association France Alzheimer et maladies apparentées, pour faire connaître l'action « Séjours en vacances-répit Alzheimer » auprès de ses retraité.e.s, il est décidé de poursuivre le partenariat avec l'Association France Alzheimer et maladies apparentées pour l'année 2019. ■

COMMISSION INVALIDITÉ ET PRÉVENTION

► **Reconduction de l'enveloppe annuelle**

L'enveloppe de 6 000 000 euros est reconduite pour l'année 2019.

► **Programme d'action du FNP**

Le programme d'actions 2018-2022 a été approuvé par le CA de la CNRACL.

Démarches à l'initiative de l'employeur dans le futur programme d'action :

Pour les aspects métiers :

- Auxiliaire de puériculture
- Aides à domicile
- Aides-soignants
- ATSEM
- Métiers en lien avec le transport logistique
- Police municipale

Pour l'aspect thématique :

- Transpositions professionnelles
- Travail sur écran

Pour les structures :

- Accueil institutionnalisation pour personnes âgées (HEPAD, UDSL...)

Démarches à l'initiative du Fonds national de prévention :

- Auxiliaire de puériculture
- Aides à domicile
- ATESEM

Par ailleurs, un CST (Comité Scientifique et Technique de la CNRACL) sera organisé pour traiter des violences externes que subissent les pompiers et la poursuite du groupe de travail sur la toxicité des fumées.

Il est acté une délégation vers le service gestionnaire pour les demandes de subvention inférieures à 50 000€, les subventions supérieures à 50 000€ seront soumises à la commission de l'invalidité et prévention de la CNRACL.

Le plan de communication adossé au programme d'action se déroulera en deux étapes par une campagne de lancement de communiqué de presse et de conférence ciblée au salon Préventica ainsi que des actions intermédiaires (lettres employeurs...)

Le CA de la CNRACL a voté le budget 2019 pour le

FNP qui s'élève à 12 700 000 € sur les subventions de démarches de prévention.

► **Rapports statistiques AT/MP 2016 et 2017 de la BND (Bande Nationale de données)**

Il est rappelé que les rapports sont disponibles sur le site FNP/CNRACL dont :

- Rapport Statistiques Fonction publique territoriale
- Rapport Statistiques Fonction publique Hospitalière
- Rapport Statistiques SDIS
- Rapport Statistiques des données générales

Il est observé que la FPT et la FPH n'utilisent pas ou peu PRORISQ pour remplir la BND qui posent bien sûr d'avoir des données fiables, seuls les SDIS utilisent ce logiciel à plus de 93% ; Les élu.e.s CGT se battent pour rendre l'utilisation de PRORISQ obligatoire et demandent aux syndicats de faire pression sur les employeurs.

► **Groupes Fumées**

Le service gestionnaire rappelle que le CA de la CNRACL a validé une étude médicale suite au rapport du CEREN sur la protection des cagoules incendies des sapeurs-pompiers, mais également suite au rapport édité en 2017 sur la toxicité des fumées avec ses 43 préconisations.

La DGSCGC a rejoint de nouveau le groupe de travail « toxicité des fumées incendie ». Elle nous demande une étude sur un nouveau prototype de cagoule Incendie à destination des pompiers pour une mise en service pour la campagne "Feux de forêt 2019". La CA de la CNRACL a validé une enveloppe de 22 000 € pour réaliser ces tests

► **Démarche de Prévention**

Une subvention de 6 192 € est accordée à la commune de Pulnoy pour un projet sur le risque chimique.

Depuis que nous le réclamions, le service gestionnaire de faire un état des lieux des 18 CDG bénéficiant de plusieurs options rattachées à une convention socle. Les CDG seront avertis que faute de livrables pré-identifiée dans les délais impartis devront rembourser de tout ou partie des versements versés par le FNP. ■

COMMISSION DE LA RÉGLEMENTATION

► COMMUNICATION AUX ACTIFS

Le service gestionnaire fait un point sur le site Internet, la lettre « Actif pour ma retraite », l'agent virtuel intelligent « Ariane », les services en ligne Actifs avec l'espace personnel et l'Entretien information retraite (EIR). La demande de retraite en ligne est également évoquée.

Nos interventions soulignent l'augmentation du nombre de visites du site CNRACL, du nombre d'EIR et les évolutions apportées à ces dispositifs de communication ces dernières années ; rappellent que l'EIR doit permettre à la tranche d'âge 45/55 ans de se projeter et d'opérer des choix de vie avisés, or la cible n'est pas atteinte ; nous avons rappelé que la complétude des CIR doit rester de la responsabilité de l'employeur malgré les difficultés rencontrées par ces derniers pour les compléter, notamment en raison de la réduction des moyens humains dans les différentes collectivités et établissements.

► MISE EN OEUVRE DE LA COG 2018-2022 : PRESENTATION DE LA LISTE DES CONTRIBUTIONS JURIDIQUES A CE STADE

Le service gestionnaire présente aux administrateurs l'ensemble des thématiques juridiques évoquées dans la COG, en distinguant celles qui relèvent d'une proposition du service gestionnaire de celles qui résultent d'un engagement de l'Etat. Il précise que cette liste n'est pas exhaustive et pourra s'enrichir d'autres thèmes qui s'avèreraient utiles dans le cadre de la mise en oeuvre de la COG.

❖ Concernant la validation des périodes :

Le service gestionnaire précise qu'une phase de test auprès d'un panel restreint d'employeur va être mis en oeuvre afin de vérifier la faisabilité du dispositif envisagé par les projets de textes. Un bilan sera fait au mois de mars 2019.

Nous rappelons que l'Etat s'était déjà fortement engagé dans les précédentes COG à apporter des simplifications réglementaires visant à faire revenir à la CNRACL les dossiers et les pièces en attente de retour chez les employeurs et à avoir une vision définitive du stock restant à traiter.

❖ Concernant les employeurs défaillants :

Nous avons réaffirmé que l'élaboration d'une base réglementaire aux protocoles d'accords mis en oeuvre avec les employeurs défaillants banalise la situation déficitaire des employeurs et leurs difficultés de paiement et qu'à ce jour

90% des établissements hospitaliers sont contraints de faire des choix budgétaires, et par conséquent de prioriser leurs dépenses. En pratique, le paiement des salaires et des fournisseurs est privilégié aux dépens de celui des cotisations.

❖ Concernant la collecte et le traitement des données AT/MP :

Nous avons souhaité que l'Etat élabore rapidement un arrêté fixant les modalités pratiques de la collecte et du traitement de ces données indispensables pour la mise en place d'une politique de prévention.

► MESURES DU PLF ET DU PLFSS POUR 2019

Le service gestionnaire fait un point sur les mesures du PLF et PLFSS pour 2019.

❖ Sur l'exonération de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse :

Nous avons alerté les tutelles :

- ▶ sur le mécanisme pervers du recours aux heures supplémentaires et complémentaires pour les agents de la FPT à temps complets qui entérine de fait des situations précaires ;
- ▶ sur la situation des agents de la fonction publique territoriale à temps non complets qui effectuent des heures supplémentaires défiscalisées et les interrogent sur une éventuelle prise en compte de ces heures dans les droits à pension et ses modalités ;

❖ Sur l'atténuation de la hausse de la CSG pour les personnes à la limite du seuil fixé :

La commissaire du gouvernement (DSS) confirme, suite aux annonces gouvernementales, le rétablissement du taux de CSG à 6,6% pour les retraités.e.s dont la pension mensuelle est inférieure à 2 000 €.

❖ Sur la revalorisation des pensions de vieillesse et des pensions d'invalidité à hauteur de 0,3% :

Nous avons dénoncé un taux de revalorisation annoncé si bas.

► QUESTIONS DIVERSES

❖ CATEGORIE ACTIVE

Nous avons à nouveau évoqué les cas particuliers au sujet desquels ils peuvent être sollicités :

- de cadres de santé qui ont bénéficié d'un droit d'option, et qui pour faire leur choix, ont opéré des simulations sur le site internet

de la CNRACL par le biais de leur employeur. A l'époque, ces simulations indiquaient aux agents qu'ils pourraient prétendre à un départ au titre de la catégorie active. Or, à la demande de liquidation il apparaît que ces agents ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif.

→ des assistants sociaux éducatifs qui n'ont pas de droit d'option mais comptabilisent 15 à 17 ans de services en catégorie active.

→ de sages-femmes pour lesquelles le classement au 1er ou 2ème grade ne reflète pas réellement les fonctions exercées ;

→ des agents mis à disposition d'organisations syndicales qui sont positionnés au sein de services administratifs et qui ne relèvent donc plus de la catégorie active.

Nous avons interrogé sur la manière de sécuriser le bénéfice de la catégorie active et de la majoration d'assurance dans les cas susvisés ; réaffirmé que cette problématique induit une inégalité de traitement entre les agents et soulève de l'incompréhension et des difficultés de gestion des ressources humaines ; souligné

l'agacement généré par l'absence de réponse des tutelles sur les questions relatives à la catégorie active ;

La présidente de la commission a imposé qu'un groupe de travail se réunisse pour traiter ces situations qui entraînent des difficultés tant pour les agents concernés que pour les employeurs et le service gestionnaire.

❖ **PRISE EN COMPTE DES PERIODES DE SERVICE NON FAIT (GREVE) ET APPLICATION DE LA JURISPRUDENCE MEROTTE**

Les administrateurs sont informés que le service gestionnaire a rappelé par courrier (avec copie DSS) à la direction du Budget les engagements pris lors du Conseil d'administration de septembre de clarifier la position de son ministère sur ces deux sujets.

Nous avons exigé une réponse rapide des ministères de tutelle sur la prise en compte des services non faits et l'application de la jurisprudence Merotte. ■

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ET DU PARTENARIAT

➤ **Complétude des Comptes Individuels Retraite (CIR)**

Au 31 décembre 2018, le taux de CIR complets est de 75,3% pour tous les employeurs immatriculés à la CNRACL soit :

- 76,9% pour les employeurs territoriaux
- 71,2% pour les employeurs hospitaliers

Le service gestionnaire fournissait aux Centres de Gestion et aux membres du « carré employeurs » la liste des agents présentant un CIR incomplet. Ces documents sont communiqués sur demande aux employeurs depuis fin 2017. Le service gestionnaire indique que certaines positions statutaires particulières (détachement) et plus souvent de services non effectifs (exemple : congés maladie, disponibilité) concentrent les motifs d'incomplétude des CIR. En effet, l'absence d'information sur la position réelle de l'agent (vide dans le CIR) ne signifie pas qu'il était en position de disponibilité et participe à dégrader les résultats de complétude.

Les administrateurs CGT font part de leur inquiétude quant à la complétude des CIR et souhaitent une alerte auprès des agents Afin

qu'ils consultent leur CIR.

Les administrateurs CGT ont renvoyé aux tutelles leur responsabilité sur les moyens de mise en œuvre pour répondre au droit à l'information des agents.

Les administrateurs CGT ont demandé des précisions sur les périodes incomplètes des CIR. Un recensement des structures ayant les taux de complétude de CIR les plus faibles sera fait par le service gestionnaire.

Il est important, notamment dans les grandes collectivités et établissements hospitaliers, que les syndicats soient à l'initiative pour connaître le niveau de complétude des CIR des agents concernés... Un.e actif.ve sur quatre partant en retraite a un compte individuel retraite incomplet et aura de ce fait une pension inférieure à ces droits... !!!

➤ **Prêts aux collectivités**

→ Report exceptionnel du délai de validité du prêt jusqu'au 9 juillet 2019 : EHPAD de Jausiers, située dans le département des Alpes de Haute Provence. ■

MÉMO SUR LES ÉLECTIONS SUITE AU SÉMINAIRE DES FÉDÉRATIONS

Les élections pour le renouvellement du Conseil d'administration de la CNRACL doivent réglementairement avoir lieu dans les neuf mois suivants le renouvellement des conseils municipaux (élections en mars 2020).

Actuellement, les réunions et procédures internes au conseil et aux échanges avec les tutelles se déroulent afin d'avoir un conseil d'installation pour le nouveau mandat en janvier 2021.

UN RDV IMPORTANT DANS UN CONTEXTE REVENDICATIF RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE

3 millions environs d'inscrit.e.s avec plus de deux millions d'actives et/ou actifs et plus d'un million de retraité.e.s.

Nous sommes un des très rares régimes de base à avoir conservé un suffrage universel direct pour désigner les membres du CA. C'est une spécificité précieuse qu'il faut mettre en avant et préserver, et c'est une revendication de la CGT d'avoir des élu. e.s proportionnellement au résultat des élections, plutôt que des mandaté.e.s.

L'élection est donc un RDV revendicatif et démocratique important pour les salarié.e.s et les retraité.e.s d'autant dans la perspective de la nouvelle réforme des retraites voulue par le président Macron.

Nous devons commencer rapidement la campagne dès le lancement de cette réforme. Les thèmes de campagne sont en lien étroit avec ce que nous avons défendu durant des années et lors des élections professionnelles de décembre 2018.

DES ENJEUX IMPORTANTS EN RÉFÉRENCE AUX SCRUTINS PRÉCÉDENTS

➤ rester largement la première organisation chez les actives et les actifs en conservant notre nombre d'élu.e.s. Il est toujours possible qu'une quatrième organisation arrive à obtenir des

élu.e.s, nous pourrions alors perdre un siège. Il faut donc viser une progression du score de la CGT dans les deux versants FPT et FPH.

➤ conserver la première place dans le collège des retraité.e.s. Symboliquement, c'est important.

Nous avons un vrai effort à faire dans ce collège pour maintenir et consolider nos positions.

➤ Etre vigilants sur la participation pour consolider l'importance de l'élection dans une période de forte remise en cause de ce mode de renouvellement. Ces élections seront sans autre scrutin social dans la même période.

SOUHAIT D'UN PLAN DE TRAVAIL

Il serait souhaitable que le plan de travail soit décidé rapidement pour commencer en même temps que la mobilisation que la CGT ne va pas manquer d'impulser contre la réforme des retraites de Macron.

➤ Partir d'un bilan d'activité du mandat actuel.

Nous avons aussi le bilan du mandat actuel à valoriser et faire connaître, vu le travail important réalisé par la CGT.

LES CONDITIONS DU VOTE :

Lors des élections précédentes, le vote pour les actif.ve.s avait été le vote informatique par site pour avoir une organisation locale de bureau de vote. Cela se traduit dans des dispositions nationales et dans un protocole d'accord électoral local (nombres de lieux de vote, possibilités de vote dans certains services décentralisés, listes électorales, etc.). Cela signifie d'engager suffisamment en amont la démarche de négociations de protocoles d'accords électoraux locaux... Ce vote électronique permet le suivi établissement par établissement, collectivité par collectivité. ■